



Retraite complémentaire ...

Ce qui vous attend à partir du 1er janvier 2019

En 2015, la CFDT, la CGC et la CFTC ont signé un Accord National Interprofessionnel sur le nouveau financement des régimes complémentaires ARRCO-AGIRC.

A compter du 1^{er} janvier 2019, plusieurs dispositions vont s'appliquer :

- Une minoration de 10% pendant trois ans de la retraite complémentaire pour les départs avant 67 ans [pour un taux plein]

L'indemnisation du chômage cesse dès que l'assuré justifie du nombre de trimestre requis -> pas d'autre choix que de liquider leurs retraites ... avec un abattement de 10% sur 3 ans.

- La disparition dès le 1^{er} janvier 2019 de la Garantie Minimale de Points (GMP) de 120 points annuels de retraite versés aux cadres à bas salaire. Certes, le salarié ne cotisera plus et gagnera quelques euros en net. Mais la contrepartie est cruelle. En effet, pour un cadre qui aurait une carrière complète cotisée dans le périmètre ex-GMP, ce sera 2089 euros annuels perdus.

- Chacune et chacun va voir son bulletin de paie amputé de 0,05% sur la tranche 1 et entre 0,20% et 0,80% sur la tranche 2 selon le statut de salarié (cadre ou non cadre) et le niveau de salaire au regard du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. Cette opération engendre une baisse des pensions pouvant aller jusqu'à 9% sur 15 ans. Ainsi, un salarié disposant d'un salaire annuel de 40000 euros brut verra ses cotisations retraites portées à 4226 euros, soit une augmentation de 300 euros. Sur ce montant de 4226 euros, 1733 euros n'apporteront aucun point de retraite.

On peut remercier ces organisations syndicales et le MEDEF d'avoir, par accord, amputé le régime de retraite complémentaire. Le gouvernement n'a pu que savourer l'ensemble des dispositions qui s'inscrivent dans une logique purement libéral.

La CGT avait fait des propositions qui allaient dans le sens du progrès social. C'est pourquoi elles ont été ignorées.

**Il n'y a donc pas d'autres alternatives que de prendre votre destin en main,
de renforcer par tout moyen la CGT pour qu'enfin nous puissions être écoutés et entendus.
Nous comptons donc sur chacun et chacune d'entre vous.**



BULLETIN D'ADHESION

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : / / / / / Ville :
Téléphone : / / / / / / / / / / Courriel : @
Fédération :

Merci de nous retourner ce bulletin à l'adresse ci-dessous

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes